

Les citoyens belges peuvent désormais investir dans l'éolien offshore

Christophe HAVEAUX, 30 Septembre 2019



Deux coopératives proposent aux ménages d'investir dans les éoliennes en mer du Nord. Un placement qui rapportera plus qu'un compte épargne.

Depuis quelques mois, deux coopératives invitent désormais les ménages à placer une partie de leur épargne dans l'éolien en mer du Nord.

Précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas de coopératives citoyennes et que les ménages souscripteurs ne participeront donc pas à la gestion et aux décisions d'investissement, contrairement aux coopératives citoyennes en Wallonie (lire notre article [C'est le moment d'investir dans l'éolien citoyen](#) !).

Il s'agit donc plutôt ici d'un fonds de placement, mais qui mérite tout de même notre attention.

Des communes limbourgeoises

Le 31 mai 2019, plusieurs communes limbourgeoises, via leur fonds d'investissement dans les énergies renouvelables (appelé Nuhma), ont créé la coopérative ECO2050.

L'objectif est d'« *impliquer les citoyens directement dans la transition énergétique et leur proposer un investissement intéressant assorti d'un dividende* », explique Ludo Kelchtermans, CEO de Nuhma.

ECO2050 investira (via un emprunt subordonné) dans les parcs éoliens C-Power (opérationnel), Rentel et Seamide (en construction).

Durant les phases de construction, les souscripteurs recevront un dividende de 6%. Puis, une fois les parcs opérationnels, ils recevront un dividende compris entre 4% et 6%, selon que l'année précédente a été venteuse ou non.

Vous pouvez acquérir des parts au prix de 50€ (1.000 parts maximum par coopérateur).

Consultez ECO2050.be (en néerlandais uniquement)

Un développeur offshore

Depuis juillet 2019, une deuxième initiative invite les citoyens à investir une partie de leur épargne au large des côtes belges, grâce à la coopérative North Sea Wind.

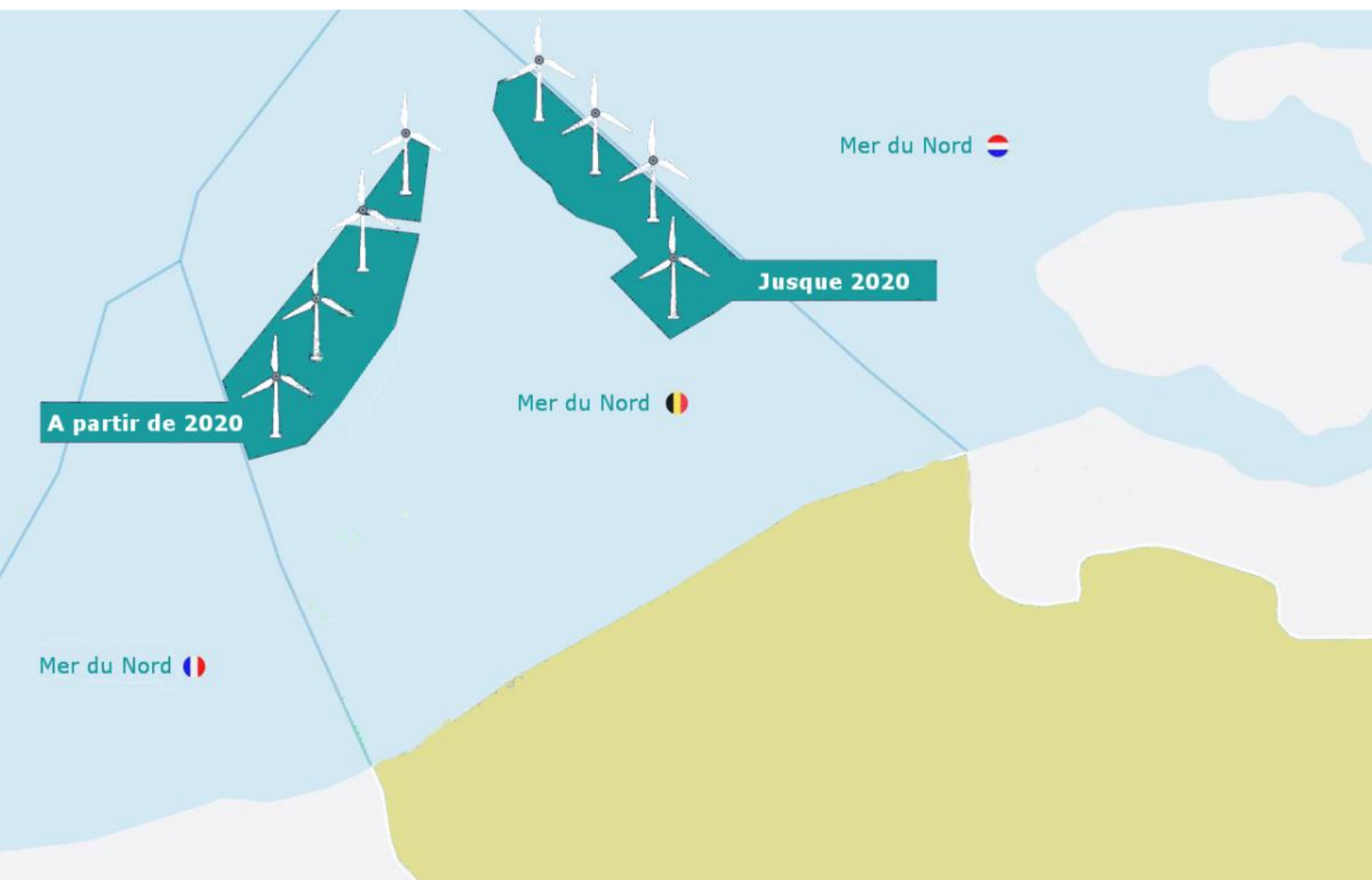
Créée par le développeur Parkwind (dont Colruyt est actionnaire), cette coopérative investira (également via un emprunt) dans les parcs [Belwind](#), [Northwind](#), [Nobelwind](#) et [Northwester 2](#).

Vous pouvez souscrire des parts de 250 € (20 parts maximum par coopérateur), jusqu'au 23 novembre 2019.

Les ménages souscripteurs peuvent tabler sur un dividende annuel de l'ordre de 4%.

Consultez North Sea Wind.be (bilingue)

Un secteur en pleine croissance



Via ces deux coopératives, les citoyens peuvent donc participer au développement de l'éolien en mer du Nord et récolter un rendement nettement plus intéressant qu'un compte épargne.

Cinq projets éoliens offshore sont déjà opérationnels, tandis que quatre autres seront finalisés en 2020. La puissance installée atteindra alors 2.262 MW et représentera 10 % de la demande totale en électricité.

Vu le potentiel de croissance et les bénéfices environnementaux, la Belgique a décidé d'octroyer une deuxième zone en mer du Nord pour le développement éolien (Illustration ci-dessus). A terme, la capacité atteindra au minimum les 4000 MW, soit l'équivalent en puissance de 4 réacteurs nucléaires (lire notre article [La Belgique doublera sa puissance éolienne en mer du Nord](#)).

La Belgique se classe parmi les pays les plus dynamiques au monde en matière de développement offshore et développe des chantiers spectaculaires comme l'installation récente d'une [prise électrique géante en mer du Nord](#) et le [câble de 140 km](#) qui relie désormais les réseaux électriques belge et anglais.

Enfin, notons que [Les parcs éoliens en mer du Nord perturbent peu l'écosystème](#).

Source URL: <http://www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/les-citoyens-belges-peuvent-desormais-investir-dans-leolien-offshore>